

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU**  
**10 NOVEMBRE 2020**

**COMPTE RENDU**

*L'an deux mille vingt le mardi dix novembre à dix-huit heures trente, le bureau communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 4 novembre 2020, par le Président, s'est réuni à ESTER Technopole, 1 Avenue d'Ester, Salle Hermès à Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.*

*Alexandre PORTHEAULT, Conseiller communautaire délégué, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

**Etaient présents :**

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, M. Gaston CHASSAIN, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX

**Absents :** M. Gilles BEGOUT, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, Mme Samia RIFFAUD, M. Claude BRUNAUD

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2020

---

Garanties d'emprunt pour le logement social

---

L'ODHAC87 a sollicité Limoges Métropole pour obtenir sa garantie à hauteur de 50 % sur un prêt de 480 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et destiné à financer la réhabilitation de 40 logements situés 2 et 4 rue Léon Betoulle à Isle.

De plus, LIMOGENES HABITAT a sollicité Limoges Métropole pour obtenir sa garantie à hauteur de 50 % sur cinq prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts. Ils sont destinés à financer les opérations suivantes et se répartissent comme suit :

- 5 807 376 € en 2 prêts pour la construction de 41 logements « Les Prés Fleuris » situés 16 rue Robert Doisneau à Limoges - Beaune-les-Mines
- 1 796 058 € en 3 prêts pour la construction de 26 logements « résidence Montégut » situés 128 et 136 rue Sainte-Claire à Limoges.

Enfin, SCALIS a sollicité Limoges Métropole pour obtenir sa garantie à hauteur de 50 % sur un prêt d'un montant de 2 430 150 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts, destiné à financer la réhabilitation de 170 logements opération « Val de l'Aurence » et situés sur plusieurs adresses à Limoges.

Les communes d'implantation de ces logements (Limoges et Isle) devant également apporter leur garantie à 50 %, Limoges Métropole pourrait garantir ces prêts à même hauteur.

Le bureau communautaire décide de réserver une suite favorable à ces requêtes en accordant une garantie à hauteur de 50 % pour ces prêts.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2020

---

Reconduite prix de thèse Limoges Métropole

---

Dès 2020, Limoges Métropole a répondu favorablement à la demande de l'Ecole Doctorale visant à créer un prix de thèse de l'entrepreneuriat, à hauteur de 3 000 €. Ce prix du concours Jean-Claude Cassaing récompense des travaux de doctorat menés par des étudiants de l'Université de Limoges.

Il est proposé que Limoges Métropole renouvelle son soutien au prix de l'entrepreneuriat, qui serait remis le 19 Mars 2021, en précisant les critères de sélection.

Le bureau communautaire approuve la reconduction du prix de thèse Limoges Métropole en 2021, décide de le doter d'un montant de 3 000 €, valide la redéfinition des nouveaux critères de sélection du lauréat et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2020

---

Convention n°2009 C-50013 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne relative aux modalités de reversement des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte - Avenant n°1

---

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a instauré la passation de conventions de reversement aux agences de l'eau des redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » encaissées par les exploitants des services de distribution d'eau et d'assainissement auprès des abonnés.

Suite au transfert de la compétence eau à la communauté urbaine le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une convention n°2009 C – 50013 a été signée entre Limoges Métropole et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) définissant le calendrier des versements de ces redevances.

Afin de prendre en compte des évolutions relatives aux versements d'acomptes annuels perçus sur le budget eau et sur le budget assainissement définis dans la convention, le bureau communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°1 à cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2020

---

Acquisition immobilière de parcelles de terrain à usage de voirie situées à Veyrac au profit de  
Limoges Métropole

---

Limoges Métropole souhaite créer une voie nouvelle pour desservir le complexe du « Mas Martin » à Veyrac en prolongeant la voie existante à travers une parcelle de terrain et élargir l'emprise de la voirie sur deux autres parcelles afin de créer un trottoir.

Dans ce cadre, le bureau communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir, à l'euro symbolique, 3 emprises de terrain d'une surface respective de 54 m<sup>2</sup> environ, 151 m<sup>2</sup> environ et 895 m<sup>2</sup> environ à détacher de 3 parcelles, situées sur la commune de Veyrac et appartenant à ladite commune, et à intégrer ces parcelles dans le domaine public routier communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2020

---

Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain à usage de voirie située au Palais-sur-Vienne, lieudit Bournazeau au profit de Limoges Métropole

---

Dans le cadre de l'élargissement de la route du Bournazeau, sur la commune du Palais-sur-Vienne, diverses régularisations d'emprises ont été effectuées par la commune.

Cependant, une parcelle de terrain, d'une superficie de 42 m<sup>2</sup>, qui constitue une partie de la voie publique, appartient toujours à un propriétaire privé.

Suite à la transformation de Limoges Métropole en communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2019 entraînant le transfert en pleine propriété de la voirie à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, il revient désormais à Limoges Métropole de procéder à cette régularisation.

Le bureau communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir, à titre gratuit, la parcelle de terrain d'une surface 42 m<sup>2</sup>, située sur la commune du Palais-sur-Vienne, lieudit « Bournazeau », appartenant à Monsieur et Madame MOREAU, et à intégrer cette parcelle dans le domaine public routier communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2020

---

Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain située 217 avenue de Landouge à Limoges  
au profit de Limoges Métropole

---

Suite à la transformation de Limoges Métropole en communauté urbaine entraînant le transfert en pleine propriété de la voirie et de ses accessoires à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, Limoges Métropole s'est rapprochée de plusieurs propriétaires afin d'acquérir des parcelles de terrain à usage de trottoir et ouvertes à la circulation publique situées avenue de Landouge à Limoges.

Le bureau communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir, à titre gratuit, partie d'une parcelle de terrain d'une surface de 13 m<sup>2</sup>, à détacher d'une parcelle d'une surface totale de 270 m<sup>2</sup>, située à Limoges, 217 avenue de Landouge, appartenant aux conjoints MAZALOUBEAUD et à intégrer cette parcelle dans le domaine public routier communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2020

---

Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain à usage de voirie située à Rilhac-Rancon,  
Rue du Commandant l'Herminier au profit de Limoges Métropole

---

Une parcelle de terrain à usage de voirie, ouverte à la circulation publique et située sur la commune de Rilhac-Rancon, est utilisée par les camions de collecte des ordures ménagères de Limoges Métropole pour effectuer leur demi-tour.

Afin de conserver l'accès à cette parcelle, Limoges Métropole s'est rapprochée des propriétaires afin d'acquérir cette emprise.

Le bureau communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir, une parcelle de terrain d'une surface de 331 m<sup>2</sup>, située à Rilhac-Rancon, rue du Commandant L'Herminier, appartenant pour moitié indivise à Monsieur et Madame JOLLIVET et à Monsieur et Madame NOUHANT, moyennant le prix principal, après négociations, de 3 310 €, soit pour chaque propriétaire indivis la somme de 1 655 €, et à l'intégrer dans le domaine public routier communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2020

---

Désaffectation portant déclassement d'une emprise publique en vue de sa cession à Monsieur et Madame Habellion, 5 rue d'Aixe, commune de Condat-sur-Vienne

---

Par courrier du 18 décembre 2019, M et Mme HABELLION ont sollicité l'acquisition d'une partie d'une parcelle appartenant au domaine public, située sur la commune de Condat-sur-Vienne. Cette parcelle de terrain constitue une emprise du domaine public routier.

Afin de pouvoir répondre à cette demande, il convient de constater la désaffectation portant déclassement de cette emprise publique et l'intégration au domaine privé de Limoges Métropole, sachant que cette parcelle de terrain n'est plus affectée à l'usage du public.

De plus, cette opération ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte de circulation assurée par cette voie, le déclassement de cette emprise peut être dispensé d'enquête publique.

Le bureau communautaire décide :

- de prononcer à la désaffectation de la partie du domaine public routier d'une surface de 18 m<sup>2</sup>, située 5 rue d'Aixe, commune de Condat-sur-Vienne,
- de déclasser cette parcelle du domaine public communautaire en vue de son transfert dans le domaine privé de Limoges Métropole ;
- de vendre à l'euro symbolique, la dite parcelle à M et Mme HABELLION, demeurant au 5 rue d'Aixe, commune de Condat-sur-Vienne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2020

---

Participation financière à la réalisation de logements sociaux

---

Afin de répondre aux orientations de son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 et conformément au règlement d'interventions financières approuvé par une délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019, Limoges Métropole a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Le bureau communautaire autorise la signature d'une convention de financement avec

- Noalis :
  - pour la réalisation d'un programme de construction en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 3 logements sociaux individuels situés rue Charles Baudelaire sur la commune de Panazol pour un montant de 9 000 €,
  - pour une aide à la réalisation d'un programme de construction en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 3 logements sociaux individuels situés chemin du Vieux Boisseuil sur la commune de Boisseuil pour un montant de 13 000 €,
- Limoges Habitat :
  - pour une aide à la réalisation d'un programme de construction de 16 logements sociaux individuels situés rue Jean Delhote sur la commune de Couzeix pour un montant de 126 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2020

---

Convention d'objectifs et de partenariat entre Limoges Métropole et le Département immobilier de Bordeaux du Ministère de la Justice pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

---

La communauté urbaine a développé au sein du service insertion un dispositif d'appui et de gestion des clauses sociales, créant ainsi une réelle expertise en la matière. Outre les services de Limoges Métropole, elle accompagne tout autre donneur d'ordre ayant pour souhait de développer une politique d'achats socialement responsable en intégrant des clauses sociales d'insertion dans sa commande publique.

Le Département immobilier de Bordeaux du Ministère de la Justice a sollicité Limoges Métropole pour l'intégration d'une clause sociale sur une opération de ravalement des façades du Palais de Justice de Limoges.

A ce titre, le bureau communautaire approuve ce partenariat avec le Département immobilier de Bordeaux du Ministère de la Justice et la signature d'une convention à intervenir d'une durée de trois ans pour tout projet nécessitant la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2020

---

Convention de partenariat avec l'association EGEE pour l'animation d'ateliers d'aide à l'insertion professionnelle au profit des personnes accompagnées par le PLIE de Limoges Métropole

---

L'association Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE) - Délégation Départementale Haute-Vienne a sollicité Limoges Métropole pour le renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat 2018 – 2020 « ateliers d'aide à l'insertion professionnelle des personnes en difficulté » pour la période 2021-2023.

L'objectif de ces modules est de donner aux participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) qui le souhaitent, la possibilité de compléter leurs connaissances en matière de techniques de recherche d'emploi afin de réussir leur insertion professionnelle.

Cette association de seniors bénévoles reconnue d'utilité publique sollicite un financement annuel de 1 500 €, comme les années précédentes.

Le bureau communautaire approuve la poursuite du partenariat avec l'association EGEE ainsi que le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 1 500 € pour la période 2021-2023 et autorise le Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2020

---

Renouvellement de la convention d'objectifs et de partenariat entre Limoges Métropole et l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour u Ministère de la Justice pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

---

La convention de partenariat signée entre Limoges Métropole et l'Agence de Service de Paiement (ASP) pour la mise en œuvre des clauses sociales et de promotion de l'emploi dans les marchés publics arrivant à échéance, le bureau communautaire approuve la reconduction de ce partenariat et autorise le Président à signer la nouvelle convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE